



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

Nombre de Conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : 9

Procuration(s) : 5

Quorum : 8

Le **dix-neuf octobre deux mille vingt-trois**, à 20h15, le Conseil Municipal de RAEDERSHEIM est assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 12 octobre 2023 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PELTIER, Maire.

Présents :

Mr Jean-Pierre PELTIER, Mr Sylvain DESSENNE et Mr Gilbert WEISSER, adjoints.
Mme Fernande LEBRETON, Mr Éric MARTINOT, Mr Mikaël LACH, Mme Maryline HERMANN, Mme Stéphanie HAILLANT et Mr Steve ZURKINDEN.

Absents représentés :

Mme Anne-Marie JACQUEY qui a donné procuration à Mr Gilbert WEISSER
Mme Déborah HOMMEL qui a donné procuration à Mr Mikaël LACH
Mr Vincent COMBESCOT qui a donné procuration à Mme Fernande LEBRETON
Mme Céline VINCENT qui a donné procuration à Mme Maryline HERMANN
Mr Cédric SCHMITT qui a donné procuration à Mr Steve ZURKINDEN

Absents : Mme Rachel GUTZWILLER

Mme Fernande LEBRETON est désignée comme secrétaire de séance, assistée de Mme Marion PERETTI, secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal en date du 28 septembre 2023.
2. Convention de mise en location de la chasse communale – 2024-2033.
3. Décision modificative n°1
4. Intégration dans le domaine public des parcelles Section AB n°540/42 et n°600/42 et Section AA n°352/59
5. Acquisition de parcelles – modification des délibérations du 05/05/2023,22/09/2022, 16/03/2023 et 28/09/2023
6. Attribution de subventions aux associations sportives
7. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 28 septembre 2023 – Del1902023-01

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2023 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité (dont 5 procurations).



2. Convention de mise en location de la chasse communale – 2024-2033. – Del19102023-02

Suite à la décision du Conseil Municipal de procéder au renouvellement de la location de chasse par convention de gré à gré, Mr Serge KLEIN, locataire actuel a fait valoir son droit de priorité et a transmis son dossier de candidature.

Le dossier de candidature de Mr KLEIN Serge a reçu un avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse réunie le 19 octobre.

Mr le maire propose d'attribuer le lot unique de la commune de RAEDERSHEIM à Monsieur Serge KLEIN domicilié 13 rue des Vignes 68220 HAGENTHAL LE BAS. Le loyer est fixé à 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité (dont 5 procurations) :**

- d'attribuer le lot de chasse à Monsieur Serge KLEIN,
- d'approuver le projet de convention de mise en location de la chasse communale pour la période 2024-2033,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3. Décision modificative n°1 – Del19102023-03

021/021	Virement de la section de fonctionnement	Investissement	Recettes	13 600.00 €
10226/10	Taxe d'aménagement	Investissement	Recettes	- 5 000.00 €
1328/13	Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	Investissement	Recettes	500.00 €
2111/21	Terrains nus	Investissement	Recettes	- 270 000.00 €
				- 260 900.00 €

203/20	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	Investissement	Dépenses	3 000.00 €
2111/21	Terrains nus	Investissement	Dépenses	- 8 000.00 €
2112/21	Terrains de voirie	Investissement	Dépenses	8 000.00 €
212/21	Agencements et aménagements de terrains	Investissement	Dépenses	11 000.00 €
2135/21	Install. générales, agencements, aménagements des constructions	Investissement	Dépenses	- 79 300.00 €
2152/21	Installations de voirie	Investissement	Dépenses	800.00 €
21538/21	Autres réseaux	Investissement	Dépenses	13 000.00 €
2156/21	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Investissement	Dépenses	9 400.00 €
2157/21	Matériel et outillage technique	Investissement	Dépenses	3 100.00 €
2158/21	Autres installations, matériel et outillage techniques	Investissement	Dépenses	- 17 500.00 €
2183/21	Matériel informatique	Investissement	Dépenses	500.00 €
2184/21	Matériel de bureau et mobilier	Investissement	Dépenses	5 208.00 €
2188/21	Autres immobilisations corporelles	Investissement	Dépenses	- 210 108.00 €
				- 260 900.00 €

6459/013	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	Fonctionnement	Recettes	1 800.00 €
752/75	Revenus des immeubles	Fonctionnement	Recettes	3 000.00 €
7588/75	Autres produits divers de gestion courante	Fonctionnement	Recettes	2 000.00 €
				6 800.00 €

023/023	Virement à la section d'investissement	Fonctionnement	Dépenses	13 600.00 €
60622/011	Carburants	Fonctionnement	Dépenses	500.00 €
60632/011	Fournitures de petit équipement	Fonctionnement	Dépenses	- 3 200.00 €
6064/011	Fournitures non stockées - Fournitures administratives	Fonctionnement	Dépenses	400.00 €
613/011	Locations	Fonctionnement	Dépenses	800.00 €
615232/011	Entretien et réparations sur réseaux	Fonctionnement	Dépenses	- 15 000.00 €
622/011	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	Fonctionnement	Dépenses	1 600.00 €



6411/012	Personnel titulaire	Fonctionnement	Dépenses	3 000.00 €
6413/012	Personnel non titulaire	Fonctionnement	Dépenses	2 000.00 €
6470/012	Autres charges sociales	Fonctionnement	Dépenses	1 300.00 €
65311/65	Indemnités de fonction (élus)	Fonctionnement	Dépenses	300.00 €
65748/65	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	Fonctionnement	Dépenses	1 500.00 €
				6 800.00 €

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 5 procurations)** d'approuver la décision modificative n°1.

4. Intégration dans le domaine public des parcelles Section AB n°540/42 et 600/42 et Section AA n°352/59 – Del19102023-04

Dans le cadre de l'acquisition des parcelles situées rue des acacias, au droit de la station de relevage des eaux usées, il est nécessaire d'éliminer du Livre Foncier, les parcelles section AB540/42 et 600/42, constituant une partie de la voirie et de les intégrer dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 5 procurations)**

- d'approuver l'élimination au Livre Foncier des parcelles Section AB 540/42 et AB 600/42 et Section AA n°352/59
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

5. Acquisition de parcelles- modification des délibérations du 05/05/2022, 22/09/2022, 16/03/2023 et 28/09/2023 – Del19102023-05

Par diverses délibérations, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition et l'intégration dans le domaine public de parcelles soit dans le cadre du plan d'alignement de 2016, soit dans le cadre de rétrocession de voirie de lotissement après réception conforme des réseaux, soit pour régulariser des situations foncières erronées.

L'ensemble de ces acquisitions sont régularisées par acte administratif en la forme authentique et non devant notaire.

Le Livre Foncier informe Mr le Maire qu'il est nécessaire de faire mention de la désignation exacte de la parcelle acquise et/ou éliminée.

Afin de répondre aux ordonnances intermédiaires du juge du Livre Foncier, est établie dans le tableau ci-dessous faisant apparaître la liste des parcelles faisant l'objet d'une acquisition par acte administratif et mentionnant leur désignation exacte.

Les parcelles à acquérir par la commune sont les suivantes :

Parcelle	Surface
AA 347/64	0ha 00a 22ca
AA 351/60	0ha 00a 16ca
AA 352/59	0ha 00a 03ca
AA 357/64	0ha 00a 01ca
AA 544/27	0ha 00a 07ca
AB 250/44	0ha 01a 51ca
AB 253/45	0ha 01a 78ca
AB 281/38	0ha 00a 13ca
AB 286/37	0ha 03a 48ca
AB 287/38	0ha 03a 32ca



AB 453/230	0ha 01a 12ca
AB 540/42	0ha 00a 08ca
AB 541/42	0ha 00a 12ca
AB 548/43	0ha 00a 04ca
AB 558/44	0ha 07a 08ca
AB 600/42	0ha 00a 03ca
AB 601/42	0ha 00a 07ca
AB 603/44	0ha 00a 00ca
AB 614/76	0ha 00a 18ca
AB 616/76	0ha 00a 02ca
AB 618/75	0ha 00a 09ca
AB 620/74	0ha 00a 03ca
AB 622/72	0ha 00a 03ca
AB 633/90	0ha 00a 01ca
AB 641/151	0ha 00a 07ca
AB 643/159	0ha 00a 02ca
AB 646/16	0ha 00a 08ca
AB 669/44	0ha 00a 08ca
AB 671/44	0ha 00a 19ca
02 301/14	0ha 00a 62ca
02 302/14	0ha 01a 58ca
03 472/27	0ha 00a 25ca
03 544/27	0ha 00a 07ca
03 546/26	0ha 00a 20ca
03 547/23	0ha 00a 43ca
03 551/23	0ha 00a 06ca
03 553/23	0ha 00a 04ca
03 555/15	0ha 00a 58ca
03 574/14	0ha 00a 23ca

Les dispositions des délibérations du 05 mai 2022, du 22 septembre 2022, du 16 mars 2023 et du 28 septembre 2023 restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 5 procurations)**

- De procéder à la mise à jour du tableau d'acquisitions des parcelles
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent
- De maintenir les dispositions des délibérations précédentes relatives à l'acquisition et/ou à l'intégration de ces parcelles dans le domaine public.

6. Attribution de subventions aux associations sportives

La Commune met à disposition des associations utilisatrices de la salle de sport, un local associations avec des placards dédiés et un réfrigérateur commun pour les moments conviviaux.



Le réfrigérateur est hors service, et à la demande du Badminton, du Volley et de l'ASCL, il est proposé d'acquérir une armoire réfrigérée avec porte vitrée et sur roulettes pour pouvoir être utilisée également pour la buvette lors des manifestations organisées par les associations du village.

Le coût est de 973€ TTC. L'ASCL propose de prendre en charge l'achat de l'armoire réfrigérée et de percevoir une subvention du badminton, du volley et de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de la valeur d'un réfrigérateur simple (similaire à l'existant) soit 350€.

La commune s'est engagée également aux côtés de l'AS Raedersheim qui, dans le cadre de la journée citoyenne, a terminé l'aménagement du local de rangement du stade. Le plan de financement définitif nous a été communiqué :

<i>Coût des travaux</i>	<i>7 539.20</i>
<i>Subvention de la CEA</i>	<i>- 3 769.60</i>
<i>Subvention de l'ASCL</i>	<i>- 1 500.00</i>
<i>Reste à charge provisoire pour ASR</i>	<i>2 269.60</i>

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de participer à hauteur de 50% du reste à charge soit 1 134.80 €.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 5 procurations)**

- D'approuver le versement d'une subvention de 350€ à l'ASCL
- D'approuver le versement d'une subvention de 1 137.80€ à l'AS Raedersheim

7. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h00.

Fait à Raedersheim, le 19 octobre 2023
Publié sous forme électronique le 15 décembre 2023

Le Maire
Jean-Pierre PELTIER

La secrétaire de séance
Fernande LEBRETON



**Feuillet de clôture du procès-verbal des délibérations du
Conseil municipal de la COMMUNE DE RAEDERSHEIM
Séance du 19 octobre 2023**

Présents :

Mr Jean-Pierre PELTIER, Mr Sylvain DESSENNE, Mme Anne-Marie JACQUEY et Mr Gilbert WEISSER, adjoints.

Mme Fernande LEBRETON, Mr Mikaël LACH, Mme Maryline HERMANN, Mme Déborah HOMMEL et Mr Steve ZURKINDEN. **Approuvée**

Liste des délibérations :

1. Approbation du procès-verbal en date du 28 septembre 2023. **Approuvée**
2. Convention de mise en location de la chasse communale – 2024-2033. **Approuvée**
3. Décision modificative n°1 **Approuvée**
4. Intégration dans le domaine public des parcelles Section AB n°540/42 et n°600/42 et Section AA n°352/59 **Approuvée**
5. Acquisition de parcelles – modification des délibérations du 05/05/2023, 22/09/2022, 16/03/2023 et 28/09/2023 **Approuvée**
6. Attribution de subventions aux associations sportives **Approuvée**
7. Divers

Le Maire
Jean-Pierre PELTIER

La secrétaire de séance
Fernande LEBRETON

